

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00705

Numéro SIREN : 428 268 023

Nom ou dénomination : DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/006974

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/006974**
n°de gestion : **1999B00705**
n°SIREN : **428 268 023 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 17/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

DISTRIBUTION CASINO FRANCE - Société par actions simplifiée
1 cours Antoine Guichard 42000 Saint-etienne -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



654802

GREFFE TRIBUNAL de COMMERCE ST-ETIENNE	
006974	17 JUIL 2018
99	B 705

Distribution Casino France

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Distribution Casino France

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Distribution Casino France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Distribution Casino France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « C - Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » et « D - Immobilisations financières » de la partie « II - Règles et méthodes comptables » de l'annexe exposent les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des actifs immobilisés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que ces notes de l'annexe aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre société.

Nous avons vérifié la pertinence des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations comptables et le caractère raisonnable des évaluations en résultant.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

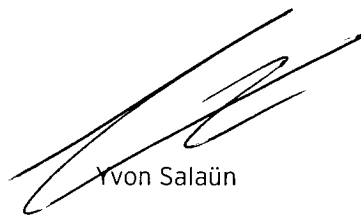
il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



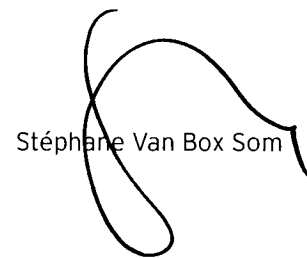
il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 17 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Yvon Salaün



Stéphane Van Box Som

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

BILAN ACTIF

en millions d'euros	notes	2017	2016
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	9	2 697,0	2 732,4
Amortissements et Dépréciations		(450,1)	(462,9)
		2 246,9	2 269,5
Immobilisations corporelles	10	1 916,8	1 897,6
Amortissements et Dépréciations		(1 282,2)	(1 271,2)
		634,6	626,4
Immobilisations financières (a)	11	4 228,9	2 788,1
Dépréciations		(805,8)	(712,9)
		3 423,1	2 075,2
Total de l'actif immobilisé		6 304,6	4 971,1
Actif circulant			
Stocks	12	803,4	844,9
Créances clients et autres débiteurs (b)	13	677,9	1 998,8
Disponibilités		106,2	113,4
Total de l'actif circulant		1 587,5	2 957,1
Comptes de régularisations et assimilés (b)	14	103,7	69,7
TOTAL DE L'ACTIF		7 995,7	7 997,9
(a) dont prêts à moins d'un an		-	-
(b) dont à plus d'un an		128,2	94,9

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

BILAN PASSIF

en millions d'euros	notes	2017	2016
Capitaux propres	15	4 751,1	5 049,2
Provisions	16	193,0	187,5
Dettes financières	17	140,3	33,0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18	2,5	3,0
Dettes fournisseurs	18	1 417,6	1 546,3
Dettes fiscales et sociales	18	339,6	352,4
Autres dettes	18	1 145,0	823,1
Dettes (a)		3 045,0	2 757,8
Comptes de régularisations et assimilés (a)	14	6,6	3,4
TOTAL DU PASSIF		7 995,7	7 997,9
(a) dont à moins d'un an		3 032,9	2 740,6
dont entre un et cinq ans		0,0	0,0
dont à plus de cinq ans		18,7	20,6

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros	notes	2017	2016
Chiffre d'affaires, hors taxes	1	8 559,4	8 451,9
Prix de revient des ventes	2	(6 576,3)	(6 479,6)
Marge commerciale		1 983,1	1 972,3
% du CA HT		23,2%	23,3%
Frais de personnel	3	(884,7)	(956,6)
Autres produits et charges d'exploitation	4	(1 107,4)	(1 104,1)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5	(107,0)	(118,2)
Résultat d'exploitation		(116,1)	(206,6)
% du CA HT		-1,4%	-2,4%
Résultat financier	6	(87,3)	(184,8)
Résultat courant avant impôts et participations		(203,4)	(391,4)
% du CA HT		-2,4%	-4,6%
Participation des salariés		(1,5)	(3,4)
Impôts sur les activités courantes	7	27,2	19,1
Résultat courant après impôts et participation		(177,7)	(375,7)
% du CA HT		-2,1%	-4,4%
Résultat exceptionnel net d'impôts	8	(101,3)	(140,9)
Résultat net		(279,0)	(516,6)
% du CA HT		-3,3%	-6,1%

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I – Faits caractéristiques de l'exercice -

La société a connu en 2017, une bonne dynamique commerciale sur les supermarchés et la poursuite du redressement des hypermarchés.

La société a procédé à la refonte de son programme de fidélité et développe l'omnicanal notamment via l'application Casino Max.

La société a continué d'investir en poursuivant le déploiement de nouveaux concepts chez Supermarchés Casino et sur le réseau proximité. Ce dernier a aussi poursuivi son développement en franchise.

En cohérence avec sa stratégie de redéploiement de la franchise, la société a cédé au cours du 1^{er} semestre 2017, 51% d'un ensemble de 21 supermarchés dont la gestion en mode intégré était déficitaire.

II – Règles et méthodes comptables -

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 2016, issu du règlement ANC 2016-07 homologué par l'arrêté du 4 novembre 2016 qui modifie le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

A - Immobilisations Incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport.

Elles sont principalement constituées de fonds commerciaux, de parts de marché, de coûts de développement, de logiciels et de droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les coûts de développement sont amortis sur 3 ans.

La durée d'amortissement des logiciels est de 3, 5 ou 8 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets et selon qu'il s'agisse d'un logiciel applicatif ou ERP. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'amortissement fiscal sur 12 mois pour les logiciels acquis n'est plus pratiqué.

Depuis le règlement ANC 2015-06 du 23/11/15 applicable depuis le 01-01-16, le mali technique, constaté lors d'opérations de fusion, est ventilé par catégorie d'actifs sous-jacents apportés.

Les fonds commerciaux et les parts de marchés ne sont pas amortis.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

B – Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport.

Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

Les amortissements des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisée en provision pour amortissements dérogoires.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	40 ans
Etanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Agencements, modifications ou transformation de locaux	10 à 25 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Agencements des terrains	20 à 40 ans
Matériels et outillages	5 ans à 15 ans
Matériels de transport	4 ans
Matériels et mobilier de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, Aménagements, Installations	10 ans

C – Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs.

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

Ces regroupements d'actifs sont définis comme suit :

- pour les hypermarchés et les supermarchés, le groupe est le site lui-même,
- pour les autres réseaux, le groupe est le réseau.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, les autres actifs incorporels (fonds de commerce) sont testés au niveau de la société.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font ainsi l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage du CATTTC en fonction du type de magasin et de son activité. L'activité s'analyse selon l'EBITDA du magasin de l'année en cours et des deux années précédentes.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

Concernant la location gérance, une valorisation systématique des actifs est opérée par la capitalisation à l'infini de l'EBITDA du site. La franchise pure n'est testée qu'en cas d'indices sérieux de perte de valeur : fermeture, sinistre, obsolescence.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur comptable nette de l'actif ou groupe d'actifs auquel il appartient devient supérieure à sa valeur recouvrable.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

D – Immobilisations Financières :

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Une dépréciation ramène ceux-ci à leur valeur actuelle si celle-ci lui est inférieure.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur utilité pour le Groupe Casino.

Des précisions complémentaires sont fournies en note 11 « Immobilisations financières ».

Selon l'avis n° 2007-C du 15 juin 2007 du Comité d'Urgence du CNC, Distribution Casino France a choisi d'activer les frais d'acquisition de titres de participation et de les étaler par le biais d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans, depuis le 1^{er} janvier 2007.

E – Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, et autres éléments similaires (comprenant notamment les coopérations commerciales), ainsi que des frais de fonctionnement des centrales d'achat, de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

La valeur des stocks de marchandises est évaluée de plusieurs façons :

- pour les magasins de proximité en appliquant sur le prix de vente, un coefficient correspondant à un taux de marge moyen par magasin sur la somme : stock initial + entrées du mois, destiné à ramener ce stock à un prix de revient d'achat.
- pour les entrepôts, les hypermarchés et les supermarchés, la valeur des marchandises stockées est déterminée selon la méthode Fifo (premier entré - premier sorti).

Une dépréciation ramène le stock à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

F – Instruments financiers :

Au 31 décembre 2017, la société n'utilise pas d'instruments financiers.

G – Créances et Dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

H – Titres de Placements :

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et la valeur probable de réalisation.

I – Provisions et Engagements de retraite :

Indemnités de départ à la retraite :

Les salariés qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une allocation de départ en fonction de leur ancienneté.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles telles que les augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ en retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions pour charges.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

couverture. Ces gains ou pertes sont reconnues sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Médailles du travail :

Les primes versées à l'occasion de la remise des Médailles du Travail pendant toute la période de travail des salariés, font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

Primes pour services rendus – gérants mandataires

Lors de leur départ, les gérants mandataires ayant dix ans d'ancienneté perçoivent une prime pour services rendus. Les engagements de la société à ce titre font l'objet d'une évaluation à la valeur actuelle probable des droits accumulés selon la méthode des unités de crédit projetées ; cette évaluation tient compte des hypothèses de taux de rotation des gérants, taux d'actualisation, taux d'augmentation des primes et taux de mortalité.

Autres provisions :

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

J – Chiffre d'Affaires :

Le Chiffre d'Affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts ainsi que diverses prestations.

K – Marge Commerciale :

Le "Prix de Revient des Ventes" intègre, outre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales et les variations de stocks, les coûts logistiques et les frais de centrale d'achats.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés par les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à l'émission d'acomptes.

A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes encaissés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

L – Frais avant ouverture (FAO) et après fermeture (FAF) des magasins

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif, les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges d'exploitation l'année où l'ouverture et/ou la fermeture intervient.

M – Résultat courant :

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

N – Participation :

L'accord de participation Groupe prévoit le mode de détermination de la réserve de participation. Le calcul de la formule dérogatoire est fonction de l'évolution du résultat opérationnel courant contributif des sociétés du périmètre de l'accord. La comptabilisation se fait, au niveau de chacune des sociétés, pour le montant qui sera réellement versé à ses salariés.

Dans les cas où le montant du cumul des participations calculées selon la formule légale est supérieur au montant de la participation calculée selon la formule dérogatoire, c'est la formule légale qui s'applique.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

O – Résultat exceptionnel :

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

III – COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES

NOTE 1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

en millions d'euros	2017	2016
Ventes de biens	8 264,0	8 192,2
Prestations de services	295,4	259,7
Total	8 559,4	8 451,9

NOTE 2 - PRIX DE REVIENT DES VENTES

en millions d'euros	2017	2016
Achats et variation des stocks	(6 570,9)	(6 439,8)
Coûts logistiques et frais de centrale d'achats	(475,8)	(487,3)
Coopérations commerciales	470,3	447,5
Total	(6 576,3)	(6 479,6)

Le montant des coûts logistiques correspond essentiellement aux prestations réalisées par la société Easydis et les frais de centrales d'achats aux prestations réalisées par les sociétés AMC Distribution et par les équipes en charge de la fonction Approvisionnement.

NOTE 3 - FRAIS DE PERSONNEL

en millions d'euros	2017	2016
Salaires et traitements	(619,9)	(685,3)
Charges sociales	(258,7)	(266,0)
Intéressement	(6,1)	(5,3)
Total	(884,7)	(956,6)

Les effectifs moyen de l'exercice ont été les suivants : (équivalent temps plein)

	2017	2016
Cadres	2 138	2 128
Agents de maîtrise	2 783	2 788
Employés, ouvriers	19 754	20 513
Gérants supérettes	2 502	3 089
Total	27 177	28 518

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

Sur 2017, le produit attaché au Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est reconnu dans les comptes au fur et à mesure que les rémunérations estimées éligibles sur lesquelles il est basé sont comptabilisées. Ce produit est présenté en charges d'exploitation en réduction des charges de personnel et s'élève à 38,2 M€.

Au titre des rémunérations versées en 2017, le crédit d'impôt s'élève à 39,2 M€ ; l'écart correspond au crédit d'impôt sur des rémunérations comptabilisées en 2016 versées en 2017 et sur des rémunérations comptabilisées en 2017 versées en 2018.

Ce crédit d'impôt a permis d'améliorer la compétitivité de la Société, notamment au travers d'actions en matière de :

- de transition écologique et énergétique : protection de l'atmosphère avec le renouvellement des matériels par des éléments plus respectueux de l'environnement en matière de fluides frigorigènes (remplacement des fluides existants par des fluides plus économiques et moins polluants) de remplacement de l'éclairage,
- de recrutement d'alternants et de personnes en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage
- de formations, entre autre, des collaborateurs des espaces marchés,
- d'investissements dans la rénovation des hypermarchés et des supérettes, dans la rénovation, l'embellissement et les nouveaux concepts en supermarché ainsi que sur les activités de e-commerce,
- de promotion de l'enseigne Supermarchés Casino à travers la valorisation de la politique de fidélité,
- d'innovations dans la mise en place de nouvelles applications mobiles.

NOTE 4 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

en millions d'euros	2017	2016
Autres achats et charges externes	(970,8)	(942,6)
Impôts, taxes et versements assimilés	(112,1)	(115,6)
Autres produits et charges	(24,5)	(45,9)
Total	(1 107,4)	(1 104,1)

Les « Autres produits et charges » comprennent entre autres :

- une production immobilisée pour 14,5 M€ correspondant essentiellement à l'activation de coûts appelés « frais de concept » et « frais d'expansion » dans le cadre d'investissements liés principalement à des projets de création, de rénovation et d'extension de magasins et des coûts informatiques.
- Une indemnité reçue d'un affilié dans le cadre d'une rupture de contrat pour 15M€

Les transferts de charges ont été imputés par nature comptable selon les postes suivants :

en millions d'euros	2017	2016
Achats et variation de stocks	17,8	1,8
Autres achats et charges externes	39,3	53,3
Autres charges	0,6	2,0
Frais de personnel	36,1	32,8
Impôts, taxes et versements assimilés	0,6	0,1
Dotations aux amortissements et provisions	10,3	9,8
Total	104,7	99,8

Les transferts de charges relatifs aux autres achats et charges externes et aux frais de personnel correspondent essentiellement au reclassement en résultat exceptionnel des coûts liés à la rationalisation et la modernisation du parc de magasins et à la réorganisation des structures centrales.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

NOTE 5 - DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

en millions d'euros	2017	2016
Dotations aux amortissements et dépréciations nettes des immobilisations corporelles et incorporelles	(106,9)	(111,6)
Actifs circulants	9,4	(1,7)
Risques et charges	(9,5)	(4,9)
Dotations nettes aux provisions	(0,1)	(6,6)
Total	(107,0)	(118,2)

NOTE 6 - RESULTAT FINANCIER

en millions d'euros	2017	2016
Intérêts et autres produits financiers	7,6	17,3
Intérêts et autres charges financières	(102,1)	(204,6)
Charges financières nettes	(94,5)	(187,3)
Produits financiers de participation	7,2	2,5
Total Résultat Financier	(87,3)	(184,8)

Les charges financières nettes sont essentiellement composées :

- de dépréciations des titres de participation pour une dotation nette de -92.9 M€ en 2017 qui concernent : essentiellement FPLP -55.7 M€ (-167 M€ en 2016), SUMACAS BSO HOLDING pour -20.9 M€, FLOREAL pour -1.8 M€ (+4 M€ pour 2016) et CODIM pour -14 M€ (+1 M€ en 2016).

- des produits financiers nets liés au compte courant des sociétés apparentées pour 0.1 M€ en 2017 contre 2.4 M€ en 2016.

Les produits de participations correspondent essentiellement aux distributions de dividendes : de la société FLOREAL pour 4.9 M€ (1,8 M€ en 2016) et de la société CASINO CARBURANT pour 2.3 M€ (0,7M€ en 2016).

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

NOTE 7 - CHARGE D'IMPOT

en millions d'euros	2017	2016
Résultat courant	(203,4)	(391,4)
Participation des salariés	(1,5)	(3,4)
Résultat exceptionnel	(101,3)	(140,9)
Résultat avant impôts	(306,2)	(535,7)
Impôt sur le résultat courant (après participation)	27,2	19,1
Impôt sur le résultat exceptionnel	0,0	0,0
Charge ou produit d'impôt	27,2	19,1
Résultat net	(279,0)	(516,6)

ALLEGEMENT ET ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 70.8 M€.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant de la provision pour amortissements dérogatoires s'élève à -43.6 M€.

En millions d'euros	Bases de l'imposition	Taux d'Ajust.	Impôt de l'exercice	Impôt sur Résultat Courant	Impôt sur Résultat Exceptionnel
Impôt dû au titre de l'exercice					
Impôt différé					
Accroissement d'impôt					
- coûts logistiques	34,5	38,00%	-13,1	-13,1	
Total Accroissement	34,5		-13,1	-13,1	0,0
Allègement d'impôt					
- Participation des salariés	-1,5	38,00%	0,6	0,6	
- Contribution de solidarité	-14,2	38,00%	5,4	5,4	
- Plan PEC	-0,1	38,00%	0,0	0,0	
- Taxe grande surface	-26,2	38,00%	10,0	10,0	
- Indemnité de fin de carrière	-74,0	38,00%	28,1	28,1	
- Prime services rendus gérants	-10,5	38,00%	4,0	4,0	
- Provision risques divers	-12,5	38,00%	4,8	0,2	4,6
- Provision stock entrepôts	-0,1	38,00%	0,0	0,0	
- Provisions immo corporelles	-4,8	38,00%	1,8		1,8
- Valorisation des stocks	-75,9	38,00%	28,8	28,8	
- Frais financiers cession créance CICE	-1,0	38,00%	0,4	0,4	
- Charges à payer contrôle fiscal		38,00%	0,0		0,0
Total Allègements	-220,8		83,9	77,6	6,4
Total de l'Impôt différé	-186,3		70,8	64,4	6,4
Report en arrière des déficits					
impôt social			27,2	27,2	0,0

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

Au 31.12.2017, la société dispose d'un déficit reportable de – 1673.9 M€.

INTEGRATION FISCALE

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Casino Guichard Perrachon SA. L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à Casino Guichard Perrachon ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance. Dans ces conditions, la société comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 8 - RESULTAT EXCEPTIONNEL NET D'IMPOTS

en millions d'euros	2017	2016
Résultat de cessions d'immobilisations	(61,8)	(31,5)
Résultat de cession d'actifs	(61,8)	(31,5)
Dotations / reprises de provisions	53,5	(23,0)
Autres charges et produits exceptionnels	(93,0)	(86,4)
Résultat autre que cession d'actifs	(39,5)	(109,4)
Impôts	0,0	0,0
Résultat exceptionnel net d'impôts	(101,3)	(140,9)

La ligne « Résultat autre que cession d'actifs » se compose :

- des mouvements de provisions essentiellement constitués de la dotation nette de reprise des provisions pour amortissements dérogatoires, pour investissements, pour risques divers et pour dépréciations d'immobilisations incorporelles et corporelles.
- des autres charges et produits exceptionnels principalement liés à la rationalisation du parc des magasins de proximité, la rénovation de Géant (mise en œuvre d'une nouvelle identité visuelle et transformation de l'aménagement intérieur), la mise en place d'un nouveau concept en supermarché et à la réorganisation des structures centrales.

Sur l'exercice 2016, les autres charges et produits exceptionnels étaient essentiellement liés à rationalisation du parc des magasins de proximité et supermarchés, la rénovation de Géant (mise en œuvre d'une nouvelle identité visuelle et transformation de l'aménagement intérieur), la mise en place d'un nouveau concept en supermarché et à la réorganisation des structures centrales.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

a. Décomposition

en millions d'euros	2017	2016
Fonds de commerce	2 197,6	2 228,1
Autres immobilisations incorporelles	499,4	504,3
Dépréciation des fonds de commerce	(188,9)	(213,1)
Amort et dépréc des autres immo incorporelles	(261,2)	(249,8)
Immobilisations incorporelles nettes	2 246,9	2 269,5

b. Variations

en millions d'euros	Fonds de commerce	Droit au Bail	Logiciels	Autres Immo. Incorp.	Total
Au 31/12/2016	2 015,0	71,1	69,8	113,6	2 269,5
Acquisitions de l'exercice	1,8	0,6	10,6	0,0	13,0
Sorties de l'exercice (en V.N.C)	(32,3)	(10,0)	0,0	(2,6)	(44,9)
Acquisitions par voie d'apport	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Diminutions par voie d'apport	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations aux amortissements	0,0	(0,1)	(18,1)	(1,1)	(19,3)
Reclassements et autres mouvements	0,0	0,0	0,0	0,9	0,9
Dépréciations	24,2	3,5	0,0	0,0	27,7
Au 31/12/2017	2 008,7	65,1	62,3	110,8	2 246,9

L'augmentation des immobilisations incorporelles correspond essentiellement :

- pour les hypermarchés : - à la refonte du site e-commerce pour 0.5 M€
- pour les supermarchés : - à l'acquisition de fonds de commerce et droit au bail pour 1.6 M€
- à l'acquisition de divers logiciel pour 0.6 M€
- pour la proximité : - à l'acquisition de droits au bail et de fonds de commerce pour un montant global de 0.8 M€
- à l'acquisition de divers logiciels pour 0.7 M€
- pour l'activité informatique : - à l'acquisition de logiciels applicatifs et d'ERP pour 8.4 M€

La diminution correspond essentiellement :

- à la vente de différents fonds de proximité dans le cadre du passage de surfaces intégrées en franchise, à la résiliation des baux des sites de ce même format fermés définitivement
- à la vente de 21 fonds de supermarché dans le cadre du passage de surfaces intégrées en franchise
- A la mise hors service de frais de packaging dans le cadre du changement de packaging des produits à marque propre

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

Les modalités de dépréciation des fonds de commerce sont exposées dans le paragraphe C du "II - Règles et méthodes comptables" des notes aux états financiers.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1,7 % et 5,6%.

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

a. Décomposition

en millions d'euros	2017	2016
Terrains et agencements	20,8	19,7
Amortissements	(7,0)	(6,5)
	13,8	13,2
Constructions et agencements	47,4	46,1
Amortissements	(25,1)	(25,0)
	22,3	21,2
Autres immobilisations corporelles	1 848,5	1 831,7
Amortissements et dépréciations	(1 250,1)	(1 239,7)
	598,4	592,0
Immobilisations corporelles nettes	634,6	626,4

b. Variation

en millions d'euros	Terrains Agencements	Construct. Agencements	Autres Immob. Corporelles	Total
Au 31/12/2016	13,2	21,2	592,0	626,4
Acquisitions de l'exercice	1,9	3,0	162,4	167,3
Sorties de l'exercice (en V.N.C)	(0,6)	(0,7)	(69,6)	(70,9)
Acquisitions par voie d'apport (en V.N.C)	0,0	0,0	0,0	0,0
Reclassements et autres mouvements	0,1	0,4	6,4	6,9
Dotations aux amortissements	(0,8)	(1,5)	(95,2)	(97,5)
Dépréciations	0,0	0,0	2,4	2,4
Au 31/12/2017	13,8	22,4	598,4	634,6

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement aux dépenses de rénovation, d'aménagement, d'ouverture et d'extension des magasins :

- 40.8 M€ pour les hypermarchés
- 82.2 M€ pour les supermarchés
- 41.2 M€ pour la proximité
- 1.4 M€ pour les entrepôts
- 1.3 M€ pour la DSI

Le Flux de reclassement correspond à la requalification en immobilisations de certains emballages présents dans les stocks ou consignés chez les clients pour 7.8 M€.

La diminution s'explique pour l'essentiel par :

- des opérations de cessions de matériels et d'agencements de sites
- des mises hors services suite aux rénovations des magasins

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

a. Décomposition

en millions d'euros	2017	2016
Titres de participations	4 158,9	2 721,9
Dépréciations	(805,7)	(712,9)
Net	3 353,2	2 009,0
Autres titres immobilisés	0,0	0,0
Dépréciations	0,0	0,0
Net	0,0	0,0
Prêts	56,6	53,3
Dépréciations	0,0	0,0
Net	56,6	53,3
Divers autres	13,4	12,9
Dépréciations	(0,1)	0,0
Net	13,3	12,9
Immobilisations financières nettes	3 423,1	2 075,2

La société a procédé, en application des principes comptables décrits dans la section introductive de l'annexe, à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation en retenant soit une valorisation sur la base de l'actif net réévalué, soit une valeur d'utilité résultant des flux de trésorerie attendus.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1.7% et 5.6%.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

b. Variations

en millions d'euros	Brut	Amort & Deprec	Net
Au 31/12/2016	2 788,0	(712,9)	2 075,2
Augmentations	1 470,0	(92,9)	1 377,1
Diminutions	(29,2)		(29,2)
Au 31/12/2017	4 228,8	(805,8)	3 423,1

L'augmentation des immobilisations financières est principalement due :

- à l'achat des titres FLOREAL à diverses sociétés du groupe pour 3.2 M€
- à l'augmentation de capital de la société FPLP pour 1380.2 M€ en contrepartie de l'apurement de la créance détenue vis-à-vis de cette société
- à l'augmentation de capital de la société CODIM pour 31.3 M€ en contrepartie de l'apurement de la créance détenue vis-à-vis de cette société
- à la souscription au capital des sociétés SUMACAS pour 30 M€
- aux apports des fonds de commerce à 21 sociétés rémunérés par des titres à hauteur de 12.3 M € apportés ensuite à SUMACAS Holding BSO rémunérés par des titres
- au prêt versé sur 2017 au titre de l'effort à la construction pour 3.3 M€
- à l'achat des titres DASPER pour 7 M€

La diminution des immobilisations financières est principalement liée :

- à la cession de 51% des titres de SUMACAS holding BSO soit 21.8 M€
- à la cession des titres DASPER pour 7 M€

La variation des dépréciations est expliquée en note 6.

Les titres de participation sont détaillés dans le tableau des filiales et participations.

NOTE 12 - STOCKS

a. Décomposition

en millions d'euros	2017	2016
Stocks magasins	610,0	640,9
Dépréciations	(3,3)	(6,3)
Net	606,7	634,6
Stocks entrepôts	196,7	210,5
Dépréciations	(0,1)	(0,2)
Net	196,6	210,3
Stocks nets	803,4	844,9

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

b. Variations des dépréciations des stocks

en millions d'euros	Dépréciation des stocks
au 31/12/2016	6,5
Dotations	3,3
Apports	
Reprises	(6,4)
au 31/12/2017	3,4

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

NOTE 13 - CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

a – Décomposition

en millions d'euros	2017	2016
Créances clients et comptes rattachés	310,8	276,2
Dépréciations	(30,3)	(36,4)
Net	280,5	239,8
Autres créances d'exploitation	172,8	183,0
Dépréciations	(3,9)	(4,6)
Net	168,9	178,4
Sociétés apparentées	105,7	1 489,2
Dépréciations	0,0	0,0
Net	105,7	1 489,2
Créances diverses	129,7	97,8
Dépréciations	(6,9)	(6,4)
Net	122,8	91,4
Créances clients et autres débiteurs nets	677,9	1 998,8

Ces créances sont à moins d'un an pour 619.6 M€ et à plus d'un an pour 58.2 M€.

Dans cette rubrique sont comptabilisés des produits à recevoir pour un montant de 143.2 M€ qui se décomposent comme suit au 31/12/2017:

- clients et comptes rattachés	pour	29.9 M€ (18.6 M€ en 2016)
- autres créances d'exploitation	pour	104.9 M€ (115.7 M€ en 2016)
- créances diverses	pour	8.0 M€ (5.1 M€ en 2016).

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :
- des flux de financement de CASINO FINANCE vers les filiales
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du groupe.

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation, appelée « équilibrage », est effectuée périodiquement.

La variation significative sur le poste « Société Apparentées » s'explique principalement par les augmentations des titres de Codim et FPLP réalisées par compensation de comptes courants. (cf note 11 Immobilisations financières)

a. Variations des dépréciations pour créances clients et autres débiteurs

en millions d'euros	Actifs circulants
au 31/12/2016	47,4
Dotations	8,6
Apports	(14,9)
Reprises	
au 31/12/2017	41,1

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

NOTE 14 - COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros	2017	2016
Charges constatées d'avance	103,7	69,7
Produits constatés d'avance	(6,6)	(3,4)
Comptes de régularisation et assimilés	97,1	66,3

Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées de loyers, de charges locatives, de primes d'assurances comptabilisés lors de l'année courante et relatives à des périodes postérieures à celle-ci, de l'étalement, dans le cadre de l'activité de franchiseur, des budgets d'ouvertures et coûts de développement sur la durée des contrats de franchise.

NOTE 15 - CAPITAUX PROPRES

a. Ventilation avant et après répartition

en millions d'euros	2017	2016
Capital	106,8	106,8
Primes	4 804,1	5 320,7
Réserve légale		
- avant répartition	4,6	4,6
- après répartition	4,6	4,6
Report à nouveau	0,0	0,0
Résultat de l'exercice		
- avant répartition	(279,0)	(516,6)
- après répartition	0,0	0,0
Acomptes sur dividendes	0,0	0,0
Provisions règlementées	114,6	133,7
Capitaux propres		
- avant répartition	4 751,1	5 049,2
- après répartition (*)	4 751,1	5 049,2

* Sous réserve de l'approbation de l'affectation du résultat de l'assemblée générale du 25/04/2018.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

b. Evolution des capitaux propres

en millions d'euros	2017	2016
Au 1er janvier	5 049,2	5 584,8
Résultat de l'exercice	(279,0)	(516,6)
Augmentation du Capital (1)	0,0	0,0
Augmentation Prime d'Emission (1)	0,0	0,0
Diminution Prime d'Emission (2)	(516,6)	(588,4)
Résultat : affectation N-1 (2)	516,6	513,8
Report à nouveau	0,0	0,0
Provisions règlementées	(19,1)	55,6
Au 31 décembre	4 751,1	5 049,2

(2) L'assemblée générale du 19 avril 2017, a décidé, d'imputer le résultat de l'année 2016 sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport ».

Le capital est composé de 106 801 329 actions au nominal de 1 € :

105 571 213	détenues par la société	CASINO GUICHARD PERRACHON SA
947 524	détenues par la société	URANIE
205 935	détenues par la société	DINETARD
67 343	détenues par la société	ALLODE
9 314	détenues par la société	FLOREAL

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

NOTE 16 - PROVISIONS

a. Décomposition

en millions d'euros	2017	2016
Pour risques et litiges divers	59,0	60,8
Pour charges diverses	13,9	12,4
Pour primes services rendus	10,5	13,9
Pour indemnités fin de carrière	73,9	70,2
Pour médailles du travail	28,0	24,2
Pour IS/plus values comptables	2,1	2,5
Pour programme fidélité	5,6	3,5
Provisions	193,0	187,5

Les provisions pour risques et litiges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), fiscale ou économique (contrefaçons...).

DCF est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et d'arbitrages avec des tiers, fournisseurs, salariés, administrations Des provisions sont ainsi constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

b. Variations

en millions d'euros	au 1er janvier	Dotat.	Mouv.	Reprise (1)	au 31 décembre
Pour risques et litiges divers	60,8	64,4		(66,2)	59,0
Pour charges diverses	12,4	7,2		(5,7)	13,9
Pour primes services rendus	13,9	10,5		(13,9)	10,5
Pour indemnités fin de carrière	70,2	73,9		(70,2)	73,9
Pour médailles du travail	24,2	4,5		(0,7)	28,0
Pour IS/plus values comptables	2,5	2,1		(2,5)	2,1
Pour programme fidélité	3,5	54,2		(52,1)	5,6
Provisions	187,5	216,8	0,0	(211,3)	193,0
dont exploitation		164,9		(155,4)	
dont exceptionnel		51,9		(55,9)	
dont financier		0,0		0,0	

- (1) Dont reprises de provisions devenues sans objet pour 6.5 M€. Celles-ci concernent essentiellement des reprises de provisions pour litiges.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

c. Engagements de retraite

Provision Retraite (en millions d'euros)	Montant comptabilisé au 01/01/2017	Variation exercice	Montant comptabilisé au 31/12/2017	Ecart actuariel non compta	Engagement réel au 31/12/2017
Valeur actuarielle des engagements (A)	72,3	1,6	73,9	72,6	146,6
Actifs financiers de couverture (B)	(2,1)	2,1	0,0	0,0	0,0
Provision (A+B)	70,2	3,7	73,9	72,6	146,6

Variation de provision	coût financier	Rendement attendu	Coût services rendus	Amortisseme nt écart actuar.	effet réduction / liquidation	Charge de l'exercice	versement actifs	remboursem ent actifs	Prestations versées	Variation Exercice
Valeur actuarielle des engagements (A)	2,3		7,5	3,4	(5,0)	8,2	0,0	0,0	(4,4)	3,8
Actifs financiers de couverture (B)		0,0				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provision (A-B)	2,3	0,0	7,5	3,4	(5,0)	8,2	0,0	0,0	(4,4)	3,8

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2017 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.50 %
- Taux d'augmentation des salaires : 1.70 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rendement attendu des actifs : 1.70 %
- Table de mortalité : TGH05 / TGF05
- Taux de charges sociales : 38 %
- Taux de présence : taux moyen sur 2013 à 2017.

d. Engagements de primes pour services rendus des gérants mandataires

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2017 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.50 %
- Taux d'augmentation des commissions : 1.70 %

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

NOTE 17 - DETTES FINANCIERES

Dettes financières (en millions d'euros)	Degré d'exigibilité			TOTAL
	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	
Emprunt auprès des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Concours bancaires courants	121,6	0,0	0,0	121,6
Emprunts et dettes financières divers	0,0	0,0	18,7	18,7
Total	121,6	0,0	18,7	140,3

Les dettes financières diverses sont composées de dépôts et cautionnements.

NOTE 18 – DETTES

en millions d'euros	2017	Degré d'exigibilité			2016
		< de 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2,5	2,5			3,0
Dettes fournisseurs	1 417,6	1 417,6			1 546,3
Dettes fiscales et sociales	339,6	339,6			352,4
Autres dettes	1 145,0	1 144,9			823,1
<i>Dettes sur immobilisations</i>	30,1	30,1			21,8
<i>Sociétés apparentées</i>	1 074,2	1 074,2			763,3
<i>Dettes diverses</i>	40,7	40,6			38,0
Total	2 904,7	2 904,6	0,0	0,0	2 724,8

Le total des charges à payer inclus dans les postes du bilan s'élève à 491.5 M€ et se décompose comme suit :

- Fournisseurs et comptes rattachés	248.2 M€ (220.7 M€ en 2016)
- Dettes fiscales et sociales d'exploitation	192.2 M€ (205.3 M€ en 2016)
- Dettes sur immobilisations	16.4 M€ (7.8 M€ en 2016)
- Comptes sociétés apparentées	7.1 M€ (5.9 M€ en 2016)
- Dettes diverses	27.6 M€ (27.8 M€ en 2016)

Le montant des effets à payer, inclus dans les dettes fournisseurs, s'élève à 132.5 M€.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

AUTRES INFORMATIONS

a. Engagements hors bilan

en millions d'euros	2017	2016
Engagements reçus	124,5	139,4
Cautions bancaires et personnelles	54,2	61,8
Nantissements	67,3	74,9
Autres	3,0	2,7
Engagements réciproques	278,8	232,3
Annuités de crédit bail	0,0	0,0
Loyers	278,8	232,3
Engagements donnés	3,0	4,0
Cautions bancaires	3,0	4,0
Garanties diverses	0,0	0,0

Par ailleurs, Distribution Casino France bénéficie :

- d'une option d'achat sur la totalité des titres des filiales de Sumacas Ile de France Holding qui est exerçable sur une période allant du 1/7/2019 au 1/7/2020 ; l'engagement de DCF relatif à cette option d'achat est estimé à 232 K€ au 31 décembre 2017. Cette option devient caduc si Franprix – Leader Price exerce une option d'achat portant sur les titres de l'actionnaire majoritaire de Sumacas Ile de France Holding.
- d'une option d'achat exerçable le 31 juillet 2018, à sa main et sous certaines conditions, portant soit (i) sur les actifs immobiliers détenus par la SCI Rennes-Anglet valorisés à un prix fixe de 64 M€ soit (ii) sur les titres de la SCI Rennes-Anglet détenus par l'OPPCI SEREIT France valorisés à la valeur de marché (ANR) de la société, cette dernière prenant en compte une valeur de marché hors droits des actifs immobiliers de 64 M€.

b. Rémunération des organes de direction

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société.

c. Aspects environnementaux

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 5 millions d'euros au titre de la gestion des déchets.

d. Informations sur les opérations de fusions, apports et transmissions universelles de patrimoine de l'exercice

NEANT

e. Identité de la Société Consolidante

CASINO GUICHARD PERRACHON SA
Société anonyme à Conseil d'Administration
1 cours Antoine Guichard
BP306
42008 SAINT ETIENNE CEDEX 2
N° SIRET : 55450117132465

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2017
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Conformément aux articles L.233-17 et R.233-15 du code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

f. Evènements postérieurs à la clôture

Dans la continuité des opérations faites en 2016 et 2017 pour franchiser certains points de vente, dès le mois de janvier 2018, 5 supermarchés ont été apportés à la société ALOEDIS.

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 106 801 329 euros
1, Cours Antoine Guichard – 42000 SAINT-ETIENNE
428 268 023 RCS ST-ETIENNE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 18 AVRIL 2018

.../...

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constatant que la perte de l'exercice s'élève à 279 036 756,52 euros, décide, sur la proposition du Président, d'affecter cette perte en totalité au compte « Primes d'émission, de fusion, d'apport », lequel, compte tenu de cette affectation, présentera un solde bénéficiaire de 4 525 083 062,56 euros.

Il est ici rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes globaux suivants

Exercices	Dividende global
2014	NEANT
2015	NEANT
2016	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

Extrait certifié conforme
Par le Président
Monsieur Hervé DAUDIN

